

- | Nos      |  |
|----------|--|
| 85b..... | SAUVAGES, T.N.O. :—Réponse à ordre; état indiquant quel progrès a été fait dans l'arpentage des réserves des sauvages en vertu de l'autorité de l'acte des Sauvages de 1880. ( <i>Pas imprimée.</i> )  |
| 85c..... | Réponse à ordre; état faisant connaître les noms et la nationalité de chacun des instructeurs des Sauvages dans les territoires du Canada; le salaire ou l'indemnité payé à chacun d'eux. Aussi un état des dépenses se rattachant à l'instruction des dits sauvages. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 86.....  | LIMITES À BOIS, TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Réponse à adresse; état mentionnant les diverses limites de bois ( <i>timber limits</i> ) concédés à des particuliers dans les territoires du Nord-Ouest et Kéwatin, et les noms des concessionnaires.   |
| 87.....  | ARPEUTEURS FÉDÉRAUX :—Réponse à ordre; état indiquant les noms des différents arpenteurs fédéraux qui, depuis 1873 jusqu'au 15 décembre 1880, ont été employés aux arpentages sur les terres publiques ailleurs que dans leurs différentes provinces respectives, leur âge, etc., avec un résumé indiquant, par province et par nationalité, le nombre d'arpenteurs qui travaillent dans la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Nord-Ouest. ( <i>Pas imprimée.</i> ) |
| 88.....  | ESTIMATIONS, DÉPART. DE L'INTÉRIEUR ET DÉPART. DES AFFAIRES DES SAUVAGES :—Estimation des sommes requises pour le ministère de l'intérieur pour l'exercice 1881-82, et une estimation semblable pour le départ. des affaires des Sauvages.   |
| 89.....  | PROJET DE LOI ACCORDANT UNE PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR LES NAVIRES CONSTRUITS EN FRANCE;—Réponse à adresse; correspondance au sujet du projet de loi accordant une prime d'encouragement pour les navires construits en France, qui a été passé par la Chambre des députés, et qui est actuellement sous la considération du Sénat français. ( <i>Pas imprimée.</i> )  |
| 90.....  | S. P. TUCK :—Correspondance relative aux dettes contractées pour main-d'œuvre et matériaux par S. P. Tuck, comme entrepreneur des travaux d'agrandissement du canal Saint-Pierre au Cap-Breton. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 91.....  | CANAL BEAUHARNOIS :—Réponse à ordre; état indiquant la date de la nomination de Thomas Brossoit dit Bourguignon, comme payeur et perceuteur sur le canal de Beauharnois, ainsi que le montant de toutes ses dépenses contingentes. ( <i>Pas imprimée.</i> )  |
| 91a....  | Réponse à ordre; copie des différents baux accordés par le gouvernement à différentes personnes ou compagnies pour l'usage de pouvoirs d'eau et pour certains privilèges, relativement à la construction de quais ou hangars sur le canal Beauharnois. ( <i>Pas imprimée.</i> )  |
| 91b..... | Réponse à ordre; rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le changement de pont sur l'écluse du canal de Beauharnois, à Valleyfield. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 91c..... | Réponse à ordre; rapport de H. Parent, ingénieur, concernant le fermage de certain terrain sur la rive nord du canal de Beauharnois, à Valleyfield. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 91d....  | Réponse à ordre; montant des péages perçus sur le canal Beauharnois, chaque année depuis 1872 jusqu'à date. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 91e..... | Réponse à ordre; rapports faits par Antoine Dosithé Danis, en qualité de perceuteur et payeur sur le canal de Beauharnois, soumis par lui aux ministères du revenu de l'intérieur, des travaux publics et des chemins de fer et canaux. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 92.....  | HAVRE DE NEW CARLISLE :—Réponse à ordre; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du havre de New-Carlisle en 1880. ( <i>Pas imprimée.</i> )   |
| 93.....  | PASSAGE DE LA RESTIGOUCHE :—Réponse à ordre; correspondance relative à l'émission d'une licence en faveur de M. James Quinn pour le passage de la rivière Restigouche, entre Cross Point, dans la province de Québec, et Campbellton, dans celle du Nouveau-Brunswick. ( <i>Pas imprimée.</i> )  |
| 94.....  | BUREAU D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL :—Réponse à adresse; correspondance depuis le 1er janvier 1875, relative à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence par G. H. Ryland, écuyer, s'appuyant sur un arrangement conclu entre lui et le lord haut-commissaire de Sa Majesté de la part du gouvernement impérial, en l'année 1841. ( <i>Pas imprimée comme document de la session.</i> )                             |
| 94a....  | Réponse supplémentaire à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement impérial, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, depuis le 1er janvier 1875, relativement à la division du bureau d'enregistrement de Montréal et à la réclamation formulée en conséquence de cette division par G. H. Ryland, écuyer. ( <i>Pas imprimée comme document de la session.</i> )  |